

Jean-Paul LECOQ

Député de Seine-Maritime

12, rue Michel Gautier

76600 LE HAVRE

Jean-paul.lecoq@assemblee-nationale.fr

Mme Elisabeth BORNE

Ministre des Transports

Hôtel de Roquelaure

246 boulevard Saint-Germain

75007 PARIS

Le Havre, le 18 septembre 2017

Objet : Demande de communication de l'accord signé entre l'Etat et les sociétés concessionnaires d'autoroute

Madame la Ministre,

Comme vous le savez, la gestion du réseau autoroutier national financé en majeure partie par des fonds publics avant d'être concédée par l'Etat à des sociétés privés, fait débat et suscite de la part de nombreux élus, d'associations d'usagers et de professionnels de la route, de très fortes réserves.

Car s'il est couramment admis que ces concessionnaires entretiennent de manière satisfaisante ce réseau, il semble évident qu'ils en tirent un profit disproportionné au regard des investissements et des moyens qu'ils concentrent pour honorer leurs missions.

Ainsi, il suffit de constater les bénéfices importants et constants qu'ils tirent de cette exploitation pour se demander si l'usager à travers ses péages, les collectivités à travers les investissements qu'elles financent (notamment lors de la création des nouvelles autoroutes ou des barreaux de raccordement) ou l'Etat qui a décidé de se passer des recettes d'exploitation du réseau, ne se trouvent pas spoliés par ces grands groupes dont la vitalité remarquable tranche singulièrement avec les difficultés économiques subies par un grand nombre d'entreprises nationales en cette période de crise profonde.

Or voici une branche d'activité économique qui se porte à merveille d'année en année et pour toutes les entreprises qui la composent. Troublant.

../..

Ce débat utile dans une période où les fonds publics tendent à se raréfier et où les différents ministères sont à la recherche d'économies comme de nouvelles recettes, pourrait se trouver éclairé par la communication publique de l'accord signé entre l'Etat et les sociétés concessionnaires d'autoroute (SCA).

D'autant plus que, d'après des informations reprises récemment par la presse, l'Etat se serait engagé dans cet accord à maintenir une stabilité fiscale au profit des sociétés concessionnaires, à leur consentir un allongement de la durée des concessions et à compenser le blocage des tarifs qu'il leur avait imposé en 2015 par une autorisation de procéder à de larges augmentations annuelles des péages jusqu'en 2023.

Tout cela en échange de 3,2 milliards d'euros de travaux sur dix ans financés par ces concessionnaires.

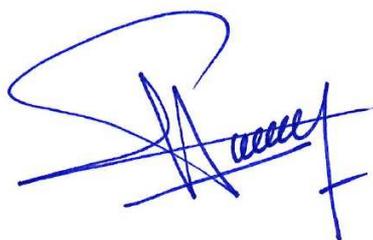
L'autorité de régulation désignée par l'Etat en charge de contrôler ce secteur, se serait d'ailleurs inquiétée d'un coût de travaux programmés par les SCA bien supérieur à la réalité.

Face à toute cette opacité, seule la transparence permettra à chaque citoyen, contribuable comme usager, de déterminer si ses impôts comme ses péages sont utilisés à bon escient.

En ma qualité de Député en charge dans mes missions du contrôle du pouvoir exécutif, je vous demande officiellement Madame la Ministre de bien vouloir me transmettre copie de cet accord signé entre l'Etat et les SCA.

Je souhaiterais également connaître la position que votre ministère va prendre concernant le montant des travaux annoncés par les sociétés d'autoroutes puisque ce volet est de votre ressort.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Madame la Ministre, en l'expression de ma haute considération.



Jean-Paul LECOQ

Contacts utiles :

- jean-paul.lecoq@assemblee-nationale.fr
Permanence parlementaire : 12 rue Michel Gautier 76600 Le Havre
Ligne téléphonique provisoire : 02.35.53.10.66
- Assistant parlementaire en circonscription : Sébastien GIARD
sebastien.giard@clb-an.fr
Téléphone : 06.81.33.71.81